



Strasbourg Vélo Club

Cyclo nouvelle n° 15

La nouvelle année arrive !

Elle sera belle, joyeuse, pleine de bonheur et de merveilleuse santé. Elle sera l'occasion, mille fois répétée, d'enfourcher votre célérifère et non votre draisienne ou mieux encore votre bicyclette, votre bécane, sans omettre votre tandem ou votre tripllette c'est selon..., votre VTT,VAE ou VTC, sans obérer le tout nouveau Gravel. Laissons de côté votre vieux clou, par contre le vélotaf c'est toujours d'actualité, enfin bref pour conclure, le vélocipède toujours et partout cette année. Sans cesse des promenades, des voyages, des randonnées, ou des balades entre copains, en solitaire pour mieux vous retrouver, dans votre club préféré, le Strasbourg Vélo Club, le seul et unique, la bicyclette sera toujours la Petite Reine et vous le roi ou la reine !

2024 sera pour vous et votre Joly Jumper « cyclopédalant » de beaux moments, et plus tard de beaux souvenirs.

Pour le comité



**La fête du club vous a charmé,
le programme des activités en 2024
va vous enchanter**

- 3 au 10 février : Séjour cyclo en Espagne - Grenade

- 5 mai : Mai à vélo - Événement grand public
- 8 au 10 mai : itinérant : De la Lorelei
- 6 au 11 mai : Passau-Vienne le long du Danube
- 26 mai : Fête du vélo à Hoenheim - Événement grand public
- 15 au 22 juin : Séjour cyclo dans le Périgord
- 20 au 28 juillet : la semaine fédérale de la FFCT à Roanne
- 15 août : Haselbourg, le chemin des éclusiers
- 15 septembre : Bretzelrace à Stuttgart
- septembre : Séjour cyclo au Québec en cours de finalisation
- 22 septembre : Stras'N'Bike - Événement grand public
- 13 octobre : La Strasbourgeoise à vélo - Événement grand public

Et toute l'année Strasbourg Vélo Club vous propose des sorties, des balades, des randonnées et mille choses encore.

- Les sorties du vendredi : vous serez informés à chaque fois par courriel
- Les sorties du dimanche : là aussi vous serez informés en temps utile
- Une nouveauté : les sorties du mardi après-midi vous seront proposées à partir du printemps. Restez à l'écoute !
- D'autres nouveautés, d'autres jours sont à l'étude, elles aussi vous seront communiquées ultérieurement. Nous pensons aux fins de semaine.

Et le code de la route, vous l'avez oublié ? Nous poursuivons dans cette rubrique les aspects qui concernent la sécurité.

Le téléphone et écouteurs :

Je téléphone, tu téléphones, ils téléphonent, et bien non !

Article R412-6 du code de la route

L'usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation est interdit.

Est également interdit le port à l'oreille par le conducteur d'un véhicule en circulation de tout dispositif susceptible d'émettre du son (. ..).

Et, crac ! Vous risquez une amende de quatrième classe. Un conseil, si le téléphone sonne ou si vous souhaitez d'urgence passer un coup de fil, arrêtez-vous à un endroit ne présentant pas de danger, vous serez plus tranquille.

Coupé de son environnement sonore, peut être pour un cycliste particulièrement dangereux.

Un cycliste informé en vaut deux.

Le casque :

Article R431-1-3 du code de la route

En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de douze ans doivent être coiffés d'un casque conforme à la réglementation (...). Ce casque doit être attaché.

Au cas de non-respect de cette disposition, vous risquez une amende de quatrième classe .

Au-delà des textes stricto sensu, laissez-moi vous narrer mon histoire. En Bourgogne, une petite route sans véritable circulation, je fus fauché, il était le matin tôt, par un automobiliste de 93 ans. Chute, le casque en premier, la suite, le soir tard sur un lit d'hôpital, un type en blouse blanche n'arrête pas de me dire, « qui est président de la République Française ? ». Moment de stupeur et après avoir rappelé que Félix Faure est mon préféré, je réalise que nous sommes à l'hôpital, que c'est le médecin urgentiste qui vérifie si j'ai retrouvé mes esprits, après environ huit heures de coma et l'oubli complet de mon arrivée en hélicoptère et de tout le reste.

Mon casque était transformé quasiment en liquide, mais visiblement m'a évité le pire, la morgue.

Alors franchement sur ce sujet, on ne plaisante pas. Le port du casque pour vos sorties vélo est obligatoire au sein du club.

La prochaine fois, d'autres dispositions du code de la route. A bientôt.

Important, vous trouverez l'essentiel des activités sur le site web du club :

<https://strasbourg-veloclub.fr/activites-2019.html>



Quand notre club fait ses sorties, tous les cyclistes sont là !

Contact : Claudine Lecestre
Tél. : 06 72 81 28 14
<http://strasbourg-veloclub.fr>
svc@strasbourg-veloclub.fr
Facebook :
www.facebook.com/strasbourg.velo.club



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Strasbourg Vélo Club.

[Se désinscrire](#)

